RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C2316308-1CA6-829A-80F3-6058A8644BBE

DOLFINES

Société anonyme au capital de 3.469.778,20 euros

Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-le-Bretonneux

RCS Versailles 428 745 020 - FR001400SP13

(la « **Société** »)

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 18 juin
A 11 heures

Les administrateurs de la société DOLFINES (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'Administration (le « **Conseil d'Administration** ») au siège social ainsi qu'en distanciel via l'application TEAMS, cette modalité de participation étant expressément autorisée par l'article 16 des statuts, sur convocation du Président.

Sont réputés présents :

- Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, directeur général de la Société et administrateur assure la présidence de la séance ;
- Monsieur Jean-François CARMINATI, administrateur ;
- Monsieur Daniel DEVELAY, administrateur ;
- Madame Delphine BARDELET-GUEJO, en sa qualité de Directrice Administrative et Financière ;
- Madame Caroline LAROULANDIE, en sa qualité de Coordinatrice Corporate ;
- Monsieur Jean-Claude BOURDON, dont le mandat d'administrateur a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue ce jour, assiste à la réunion du Conseil d'administration à titre d'invité. Il ne participe pas aux votes.

Assistent également au présent Conseil d'Administration par visioconférence :

- Monsieur Alfred AFFOYON, administrateur

Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU assure la présidence de la séance.

Madame Caroline LAROULANDIE est désignée en qualité de secrétaire, fonction qu'elle accepte.

Le Président de séance constate que le Conseil d'administration réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et peut donc valablement délibérer.

Ce dernier rappelle que le Conseil d'administration a été convoqué conformément aux statuts de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 avril 2026
2. Evolution de la Gouvernance
 - Prise d'acte de la démission de Monsieur Rudolph HIDALGO
 - Constat de la fin de mandat de Monsieur Jean-Claude BOURDON
 - Nomination de Monsieur Daniel DEVELAY
 - Nomination de Monsieur Alfred AFFOYON
 - Renouvellement du mandat d'administrateur et de Président de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU
 - Révision de la composition du Comité de rémunération

Initial ABF Paraphe

Docusign Envelope ID: C2316308-1CA6-829A-80F3-6058A8644BBE

3. Rémunération des administrateurs
4. Changement de siège social
5. Révision de la Charte administrateur
6. Transmission Universelle de Patrimoine de 8.2 ADVISORY
7. Point sur les affaires courantes du premier semestre
8. Questions diverses
9. Pouvoir pour formalités

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour en affichant une présentation jointe à ce procès-verbal.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 20 AVRIL 2026

[…]

2. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

a. PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE MONSIEUR RUDOLPH HIDALGO

[…]

b. CONSTAT DE LA FIN DE MANDAT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE BOURDON

[…]

c. NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DEVELAY

Le Président de séance porte également à la connaissance des membres du Conseil que l'Assemblée Générale Mixte a décidé de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Daniel DEVELAY en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se tenir au cours de l'année 2030 et à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le Président de séance lui souhaite officiellement la bienvenue ainsi que l'ensemble des membres présents.

Monsieur Daniel DEVELAY remercie le Président pour son accueil et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

d. NOMINATION DE MONSIEUR ALFRED AFFOYON

Le Président de séance ajoute que l'Assemblée Générale Mixte a également décidé de nommer, dans les mêmes conditions de durée et à compter de ce jour, Monsieur Alfred AFFOYON en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se tenir au cours de l'année 2030 et à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le Président de séance lui souhaite officiellement la bienvenue ainsi que l'ensemble des membres présents.

Monsieur Alfred AFFOYON remercie le Président pour son accueil et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Initial ABF Paraphe JC

Docusign Envelope ID: C2316308-1CA6-829A-80F3-6058A8644BBE

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

e. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET DE PRESIDENT DE MONSIEUR ADRIEN BOURDON-FENIOU

Le Président de séance précise aux membres du Conseil d'administration que le renouvellement de son mandat en qualité d'administrateur a été acté par l'Assemblée Générale de ce jour et qu'il appartient désormais au Conseil d'administration de procéder à la nomination d'un Président.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations et, après délibération, nomme Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU en qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU remercie les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il déclare, en outre, satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

f. REVISION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE REMUNERATION

[…]

3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

[…]

4. CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

[…]

5. REVISION DE LA CHARTE ADMINISTRATEURS

[…]

6. TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE DE 8.2 ADVISORY

[…]

7. POINT SUR LES AFFAIRES COURANTES DU PREMIER SEMESTRE

[…]

8. QUESTIONS DIVERSES

[…]

9. POUVOIR POUR FORMALITES

Le Conseil d'administration confère à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

* * * * * * * * * * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président de Séance et un Administrateur.

Le Président

[redacted]

Un administrateur

